

ELEMENTS TARIFAIRES POUR LES CONTRATS C16 ET C16CR
POUR L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION
Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2016

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS POUR LA PRODUCTION DU MOIS DE OCTOBRE 2024

CONTRAT C16 :

- Paramètres pour la rémunération gaz à partir du 01/10/2024

Tarif réglementé B1 pour la zone 3	0,000 c€/kWh PCS
Abonnement B0	- €/an

Les données sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.cre.fr/l-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>

CONTRAT C16CR :

- Paramètres pour la rémunération gaz à partir du 01/10/2024

Moyenne Day Ahead EOD PEG	3,969 c€/kWh PCS
CO2 – Moyenne des prix de clôture	63,93 €/t
TICGN variable	1,637 c€/kWh PCS

- Part d'acheminement du gaz à partir du 01/10/2024

Plage de puissance (kW)	]0-50]	]50-150]	]150-300]	]300-500]	]500-1000]
Puissance de référence (kW)	30	100	225	400	700
Coût d'acheminement (c€/kWh PCS)	8,890	3,158	1,794	1,316	1,053